

ANNULER UN DEVIS ACCEPTE ET SIGNE

Par MIEKI, le 10/09/2012 à 13:48

Bonjour,

Mon père a signé il y a 2 mois un devis pour refaire toute son éléctricité.

Il n'a rien payé.

Aujourd'hui il a des problèmes de santé et il ne tient plus a faire ces travaux.

Peux-t-il se rétracter?

Merci

Par janus2fr, le 10/09/2012 à 15:15

Bonjour,

En théorie, non, un contrat signé engage le signataire.

Il faut voir pour un accord amiable.